



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, mardi le 2 juillet 2019 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Boily, conseiller # 6

Absences :

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION CM2019-130

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en ajoutant en divers les points : a) Nomination – espaces verts b) Motion de sympathie – Thérèse Fortin.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - a) *Séance ordinaire du 3 juin 2019*
 - b) *Séance d'ajournement du 5 juin 2019*
4. Correspondances :
 - a) *Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est*
 - b) *Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est*
 - c) *Une lettre du député Richard Hébert*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de juin 2019
7. Demande Fabrique – comité de survie église
8. Émission de permis – Chemin des trois Baies
9. Autorisation – dépôt d'une aide financière – Programme d'aide pour les festivals
10. Acceptation – soumission Dufresne asphalte
11. Dépôt et acceptation – budget OMH
12. Dépôt MMQ – modification de calcul ristourne
13. Divers :
 - a) Nomination – espaces verts
 - b) Motion de sympathie – Mme Thérèse Fortin
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION CM2019-131

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture des procès-verbaux et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire 3 juin 2019 et de sa séance d'ajournement du 5 juin 2019.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de la MRC de Domaine-du-Roy nous informant de l'adoption d'un décret sur les zones d'interventions spéciales établissant un gel des permis dans les zones identifiées dans le décret. Plus d'information à venir dans les prochaines semaines concernant ce dossier.
- b) Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est concernant une modification au schéma d'aménagement visant une nouvelle délimitation des zones de glissement de terrain dans le secteur de Saint-Cœur-de-Marie.
- c) Une lettre du député fédéral M. Richard Hébert nous informant d'une bonification de la contribution fédérale de la TECQ 2019-203 d'un montant de 88 383 \$.

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2019-132

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de juin 2019, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	188 838.99 \$
Comptes déjà payés	15 898.34 \$
TOTAL	204 737.33 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

7- DEMANDE FABRIQUE – COMITÉ DE SURVIE ÉGLISE

RÉSOLUTION CM2019-133

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Sainte-Monique est dans une situation financière précaire;

CONSIDÉRANT QUE des investissements majeurs sont nécessaires afin de consolider le bâtiment viable, accessible et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique n'a pas les moyens financiers pour réaliser les travaux de mises aux normes sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique a créé un comité de survie visant à trouver des alternatives et des solutions afin de conserver l'église et le patrimoine qu'elle représente dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par la Fabrique afin d'avoir des représentants municipaux au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère important d'évaluer toutes les alternatives possibles afin de conserver l'église de Sainte-Monique viable;

Pour ces motifs; il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil de nommer, séance tenante, M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Jacques Vachon, conseiller, à titre de délégué du conseil pour participer aux activités du comité de survie de l'Église de Sainte-Monique.

Il est également résolu de nommer M. Mathieu Lapointe, directeur général, à titre de délégué observateur sur le comité.

8- ÉMISSION DE PERMIS – CHEMIN DES TROIS BAIES

RÉSOLUTION CM2019-134

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses plaintes ont été déposées au conseil concernant l'état du chemin d'accès au Domaine des Trois Baies ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation actuelle du chemin ne respecte aucunement le règlement de lotissement et le règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter son appui aux résidents du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE ledit chemin est propriété des « Développement RCR » et qu'il a entière responsabilité quant au respect de la réglementation et à l'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du chemin ne respecte pas ces engagements en termes d'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut, en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, refuser d'accorder un permis de construction si le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée est adjacent à une rue privée non conforme aux exigences du règlement de lotissement ;

Pour ces motifs ; il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil de décréter, séance tenante, un moratoire sur l'émission des permis dans le secteur du Chemin des Trois Baies et ce, jusqu'à ce que le conseil juge que le chemin respecte la réglementation en vigueur et que les travaux correctifs ait été apportés.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

9- AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LES FESTIVALS

RÉSOLUTION CM2019-135

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil de recommander, séance tenante, le festival « Défi la nuit » auprès de la MRC dans le cadre du programme de soutien financier pour les festivals.

10- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION - SOUMISSION DUFRESNE ASPHALTE

RÉSOLUTION CM2019-136

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire améliorer le réseau de route et de rang sur son territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de Dufresne Asphalte qui se détaille comme suit :

- Environ 100 tonnes à 225 \$ dans le rang 6
- Environ 36 tonnes à 225 \$ pour du rapiéçage sur la rue de La Fabrique
- Environ 15 tonnes à 300\$ pour l'installation d'un dos-d'âne sur la rue De la Fabrique.

11- DÉPÔT ET ACCEPTATION – BUDGET OMH

RÉSOLUTION CM2019-137

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable par engagement à 10% du déficit de l'OMH de Sainte-Monique;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement d'adopter, séance tenante, le budget de l'OMH de Sainte-Monique pour l'année 2019 révisé et d'accepter de payer 10 % du déficit pour un montant de 2 595 \$

Il est en outre résolu d'autoriser le directeur général à agir de façon à ce que prenne entière effet la présente résolution.

12 – DÉPÔT MMQ – MODIFICATION DE CALCUL DE LA RISTOURNE

RÉSOLUTION CM2019-138

il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu unanimement d'accepter, séance tenante, le dépôt d'une correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec concernant la modification de la méthode de calcul de la ristourne 2018 et dont le montant sera de 3 241 \$.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

13- DIVERS :

a) *NOMINATION – ESPACE VERTS*

RÉSOLUTION CM2019-139

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil de nommer, séance tenante, M. Émile Gauthier responsable de la tonte de gazon pour l'été 2019.

b) *MOTION DE SYMPATHIE*

RÉSOLUTION CM2019-140

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, conseillère, et appuyé unanimement par l'ensemble des membres du conseil que soit adressée une motion de sympathie à la famille et aux proches de Mme Thérèse Fortin suite à son décès récent.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2019-141

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 20


Mario Desbiens
Maire


Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire
trésorier